

# La Wallonie et le Fédéral au bord de la crise de régime

■ Le Parlement wallon tente de comprendre pourquoi la Wallonie doit trouver 250 millions d'euros.

**Éclairage Stéphane Tassin**

**I**l y avait la foule des grands jours lundi après-midi au Parlement wallon à Namur. La commission du Budget accueillait quelques hôtes de marque afin, peut-être, de vider une querelle, commencée juste avant le congé de printemps, lorsque, lors de son contrôle budgétaire, le gouvernement fédéral annonçait un manque à gagner pour les entités régionales de 750 millions d'euros. Un montant négatif calculé par le SPF Finances. En cause, une baisse des recettes de l'IPP (impôt des personnes physiques). Rapidement, le gouvernement wallon, qui doit trouver 250 millions supplémentaires suite à cette annonce, conteste ces chiffres et refuse d'en tenir compte dans son ajustement budgétaire (fin avril). Ou du moins pas dans cette proportion.

Les vacances sont passées par là et les esprits ne se sont pas forcément calmés. Étaient donc entendus en commission wallonne du Budget: Hans D'Hondt, président du comité de direction du SPF Finances; Jean Hilgers, président du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie; Philippe Donnay, commissaire au Bureau du Plan; Alfons Boon, président du comité de monitoring budgétaire fédéral et Francis Mossay, président du comité de monitoring budgétaire wal-

lon. On espérait de la clarté, on n'est pas forcément sorti de là plus éclairé.

**Peu de réponses ont été apportées**

Hans D'Hondt, au demeurant très sympathique et volontaire, n'a pu que préciser que le manque à gagner pour les Régions n'était pas une cabale contre les entités fédérées. Et si Philippe Donnay y est allé de quelques recommandations, sans doute peu appréciées par le ministre wallon du Budget Christophe Lacroix (PS), en précisant qu'à l'avenir il serait bon de considérer les chiffres présentés par le SPF Finances comme étant dignes de confiance, la remarque n'a pas fait avancer les choses. Quelques questions restent donc en suspens: pourquoi le SPF Finances a-t-il changé de simulateur, provoquant une telle différence entre les chiffres présentés en septembre 2014 et ceux du mois de mars 2015? Pourquoi avoir choisi un nouveau simulateur basé sur un plus faible panel de déclarations fiscales (300 000 dans le précédent, 30 000 dans le nouveau)? Pourquoi une telle différence de résultats entre les deux simulateurs? Pourquoi l'arrêté royal prévu dans le cadre de la nouvelle loi spéciale de financement, qui doit préciser la méthodologie, n'a-t-il pas encore été voté? Etc.

En pointillé, on comprend que la Wallonie va devoir tenir compte, d'une manière ou d'une autre, des chiffres avancés par le fédéral, au risque de provoquer une crise de régime. La solution? Le report de l'équilibre au-delà de 2018, sans doute.